

TOTAL EXPLORATION & PRODUCTION CONGO

PROJET DE RAPPORT D'AUDIT PETROLIER

CPP -LIKOUALA

EXERCICE 2005

PROJET DE RAPPORT ABREGE LIKOUALA 2005

A- LIMITATION DE NOS TESTS SUR L'ETABLISSEMENT MOYENS COMMUNS

Les différentes natures de coûts suivantes ont été catégorisées comme faisant partie de l'Etablissement Moyens Communs:

Nature des coûts	Type de coûts				Montants Moyens communs (USD)
	Autres frais de production	Etudes et avant projets développement	Frais courants de production	Frais de transport, stockage et traitement production	
Affètement à LT de navire de soutien			-138,38	12 202,87	12 064,49
Affètement Autres Navires				6 000,00	6 000,00
Affètement Navires d'hébergement	265 168,99				265 168,99
Affètement spot de navire de soutien			-61 965,00		-61 965,00
BAT EXPLOIT NORMAN MAC CALL			401489,55		401489,55
BAT EXPLOIT SURF 140-160-180			570215,51		570 215,51
BAT EXPLOIT VEDETTE 251-252			594 206,39		594 206,39
CSTOR EXPLOITATION AUTRES DEPENS			2489,44		2 489,44
DEPENSES CONTRACTUELLES	1 094,85		30 488,25	743,68	32 326,78
DEPT FORAGE			188502,04		188502,04
DEPT OP GEOSCIENCES		313 714,48	24551,57		338 266,05
DEPT PERFORMANCE PUIITS			358544,01		358544,01
DEPTTRAVAUX	12 480,00				12 480,00
DOPE LOGISTIQUE			-3 737,49	1 095,48	-2 642,01
ELIMINATION PYRALENE			1 476,95		1 476,95
ET RECCUR INFORM		20589,81	92 169,68		112 759,49
ETUDES DT RECURENTE EXPLOITATION			86 680,12		86 680,12
ETUDES DT RECURENTES FORCOM			7 224,44		7 224,44
ETUDES EP RECURENTES GISEMENT		22231,28	1 739,84		23 971,12
Etudes Remises en état des sites		3 108,37			3 108,37
FR EVACUATION 16"				120404,47	120 404,47
FR EVACUATION DJENO				845 465,32	845 465,32
FRAIS GENERAUX	19 408,44	11 707,54	506768,76	11 766,96	549651,70
GesQVMAYA			1 625,39		1 625,39

HELICOPTERES			3 876,40		3876,40
ICI par champs	2501,99	1 694,41	73 199,97	2 200,45	79 596,82
INSPECTION			248 436,03		248 436,03
MAINTENANCE			390 246,31		390246,31
Maintenance R2 Personnel			1 544725,01		1 544725,01
MaintenanceTêtes de puits Production			62 308,00		62 308,00
MANUTENTION			146 809,94		146809,94
Opération Methodes			210 366,72		210366,72
Personnel -Indemnit� Repas				1 127,86	1 127,86
Personnel int�rimaire				2 100,00	2 100,00
PROJET INSTRUMENTATION			63 978,68		63 978,68
Projet OPERCAP ETUDE CELERANT			24823,81		24 823,81
Quartier Vie Sud Olympia			1 268 975,20		1268975,20
QV MAY A			1 774 525,37		1 774525,37
Realised E/R difference Losses -third P			0		0
Service assistance Sites			16701,13		16701,13
Services divers				505 000,00	505 000,00
Services postaux	60,91		129,12		190,03
SITES SUD			3208008,76		3208008,76
Traitemt produits chimiques sur BI			29 120,18		29 120,18
Transport de marchandises non achet�es			1 749,69		1 749,69
Transport du personnel du groupe			645,79		645,79
Transport sur achat (a�rien)			686,75	9 824,59	10511,34
Transport sur achat (maritime)			599,13		599,13
Transport sur achat (terrestre)			5297,82	656,94	5954,76
Grand Total	300 715,18	373 045,89	11 877 540,88	1 518 588,62	14069890,57

A- COUTS PETROLIERS ASSOCIATION

Conformément aux dispositions contractuelles, les coûts pétroliers de l'opérateur sont organisés en trois rubriques principales :

Les coûts liés aux travaux d'exploration, commençant par le chiffre 1 après le numéro de la section comptable dans la comptabilité de l'opérateur.

Les coûts liés aux travaux de développement, commençant par les chiffres 2 ou 3 après le numéro de la section comptable dans la comptabilité de l'opérateur.

Les coûts liés aux travaux d'exploitation, commençant par les chiffres 4 ou 5 après le numéro de la section comptable dans la comptabilité de l'opérateur.

Pour assurer une présentation limpide des conclusions de nos travaux sur les coûts d'association, nous avons subdivisé cette section en quatre parties, les trois premières composées des types de coûts présentés ci-dessus, et la quatrième dédiée à l'analyse de certains coûts transversaux, comme les achats de gasoil, les frais d'assistance générale, et les stocks.

1. COUTS DE DEVELOPPEMENT

Par rapport à l'exercice 2004 qui a enregistré des dépenses de développement de \$ 7 357 329,58, l'activité de développement dans le CPP est restée modeste en 2005, avec des dépenses de développement totalisant \$ 619 437,05; Ces coûts se ventilent comme suit:

Etudes et avant projets	384 137,93
Travaux de Work-Overs	167 525,11
Autres travaux de développement	67 774,01
Développement	619 437,05

L'essentiel de ces dépenses, notamment celles relatives aux études et avant-projets, constituent des déversements des frais de l'Etablissement Moyens Communs. Les natures de coûts classées dans cet Etablissement ne peuvent être validées que de manière globale, par l'obtention des grands livres par centre de coûts, ordres internes ou autres éléments de centralisation analytique des coûts, la validation des clés de répartition et le contrôle du correct déversement.

En raison des limitations dans nos travaux évoquées dans la section B de ce rapport, nous n'avons pas eu la possibilité de tester la réalité, la correcte évaluation et l'éligibilité des charges de Moyens Communs qui se sont déversées dans les travaux de développement. Par conséquent, nous émettons une réserve générale sur les charges ainsi imputées.

2. COUTS D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation sont prioritaires dans l'ordre de récupération des coûts pétroliers. Pour LIKOUALA, toutes ces dépenses ont été récupérées en 2005. Elles comprenaient les principaux postes suivants:

Frais courants de production	16627529,48
Frais de transport, stockage et traitement	1 867 936,46
Coûts communs et Stand by Athéna	41617,38
Gros entretien	375 735,80
Autres frais de production	634585,14
Production	19 547404,26

Afin de valider les dépenses enregistrées dans un compte significatif, nous avons procédé de la manière suivante:

Recensement de tous les contrats dont les factures ont eu un impact significatif sur les coûts de production;

Analyse de chacun des contrats: objet du contrat, montant total, durée, champs concernés, entreprise prestataire, méthode d'imputation aux centres de coûts, classe de coûts, vérification de la signature des responsables concernés, etc. ;

Pour chaque contrat ayant un impact significatif sur le compte, nous avons demandé des factures accompagnées de pièces justificatives pour les montants significatifs. Cette démarche visait à nous assurer de la réalité, la correcte évaluation, et l'imputation fidèle et sincère des dépenses facturées dans les champs appropriés.

2.1 FRAIS COURANTS D'EXPLOITATION

Les frais courants d'exploitation enregistrés sur le CPP LIKOUALA au cours de l'exercice se décomposent ainsi qu'il suit:

Frais courants de production	
Moyens Communs	Il 877 540,88
Prestations de services	1 425 456,34
Assistance Générale Siège	482 164,94
Fournitures & matières consommables	1 095 587,95
Variations de stocks	1 600 549,87
Autres dépenses	146229,50
Total	16 627529,48

Comme pour les coûts de développement, nous avons adopté une approche par nature des coûts qui se déversent dans les comptes analytiques afin d'analyser et auditer chaque élément de coût d'exploitation, et nos conclusions sont les suivantes.

Ces natures de coûts se déversent dans le CPP LIKOUALA par famille analytique, et ont été analysés dans les paragraphes suivants dans la version développée du Rapport LIKOUALA 2005 :

Type de coûts	Montants moyens communs (USD)	Référence dans le Rapport
Autres frais de production	300715,18	
Etudes et avant projets développement	373 045,89	
Frais courants de production	11 877 540,88	2.1.1
Frais de transport, stockage et traitement production	1518588,62	2.2.1
Grand Total	14069890,57	

Notre approche pour la validation de l'imputation des charges de l'Etablissement Moyens Communs aux comptes analytiques (EOTP) a ainsi été définie:

- Demande de la balance générale du terminal de Djeno et des autres sections comptables de l'Etablissement Moyens Communs: cette balance nous aurait permis d'avoir une vue d'ensemble de l'Etablissement Moyens Communs avant le déversement de ses composantes dans les coûts pétroliers. C'est aussi à partir de ces grands livres que nous aurions pu faire des tests de validation en amont de la réalité, la correcte évaluation et la correcte imputation de ces charges plus tard appelées à devenir des coûts pétroliers.
- Sélection de quelques natures de coûts de cet Etablissement, et demande des grands livres afin d'avoir un aperçu global des charges concernées; nous avons demandé les grands livres avant et après déversement, afin de valider la correcte imputation de ces charges selon la règle adoptée par TEP Congo;
- Demande des clés de répartition des différentes natures dans la comptabilité analytique: pour certaines natures, ces clés de répartition nous ont été communiquées, mais leur intérêt était dérisoire face au refus de TEP Congo de nous fournir les grands livres des différentes natures et centres de coûts.

- . Analyse des impacts d'un choix d'unités d'œuvres pour certains coûts (frais de fonctionnement, intérêts sur capitaux investis, tout le terminal de Djeno, etc.) plus réalistes par rapport au contenu de ces centres.

Nous n'avons pas pu mettre en œuvre l'ensemble de ces diligences du fait de la différence d'interprétation entre TEP Congo et nous-mêmes, d'un certain nombre d'articles de la convention d'établissement et des contrats de partage de production. TEP Congo nous a expliqué en substance que les charges indirectes que nous retrouvons dans les coûts pétroliers seraient regroupés dans un Etablissement Moyens Communs audité par l'administration fiscale et exclu de fait du champ de l'audit des Coûts pétroliers.

Selon les représentants de TEP Congo, les informations que nous avons demandées concernant les établissements Moyens Communs relèvent de la procédure comptable annexée au contrat de partage de production qui ne paraît pas applicable à l'Etablissement Moyens Communs et que par conséquent, nos demandes vont au-delà du cadre de notre mandat, car selon eux, ces Etablissements Moyens Communs ne font pas partie des coûts pétroliers dans la mesure où ces derniers sont régis par un régime de concession résultant de l'article 6.2 de l'avenant N° 9 à la Convention d'établissement de 1968.

D'après notre compréhension des contrats et de l'objet des termes de référence de notre mission, ces charges communes qui sont en réalité des charges indirectes, constituent des coûts pétroliers à part entières. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu mener à terme nos diligences susmentionnées en vue de la validation de la réalité, la correcte évaluation et le correct déversement des charges indirectes dans les coûts pétroliers. En raison de la non obtention des grands livres de ces comptes et des pièces justificatives y afférentes, nous n'avons pu mener que des tests sur le processus de déversement de ces frais dans les coûts pétroliers. Et parfois, même ce test de validation du processus de déversement n'a pu être mené faute de documents.

Pour nous convaincre de la correcte ventilation des charges relevant de cet Etablissement, TEPC nous a présenté le 26/10/2006 au soir les rapports KPMG intitulés « Rapport relatant les constatations sur l'allocation des coûts des services de transport, de traitement et de

stockage du terminal de Djeno » et le « Rapport relatant les constatations sur l'allocation des coûts des opérations de fourniture de moyens et de services inscrits dans l'Etablissement Moyens Communs» pour les deux exercices.

Notons d'emblée que l'objet de la mission de KPMG dans cette certification n'est ni un audit au sens des normes ISA, ni même un examen limité; il s'agit plutôt d'un service connexe à l'audit régi par l'International Standard on Related Services qui n'est pas destiné à apporter une quelconque assurance sur la réalité et la correcte évaluation des charges imputées dans les coûts pétroliers. KPMG l'affirme d'ailleurs dans son rapport: «nous ne pouvons donner l'assurance que les problèmes qui auraient pu être décelés par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit ou un examen limité des états financiers selon les normes Internationales d'Audit ou d'Examen limité, ont tous été identifiés ». Dans les deux rapports, KPMG se contente de certifier que les frais généraux et les frais des Etablissements Moyens Communs se sont déversés sans erreur dans les balances analytiques de coûts pétroliers.

Les Rapports de KPMG n'apportent rien de nouveau au problème de fond soulevé par les Etablissements Moyens Communs. Au demeurant, nous avons pu de nous-mêmes, dans certains comptes de Moyens Communs, nous assurer que les déversements des charges ont été corrects.

TEPC est régulièrement soumis à des audits de la part de ses commissaires aux comptes et des associés, et la République aurait pu se contenter de leurs rapports s'il ne s'agissait que de se prononcer sur le correct déversement des Moyens Communs.

Notre question lancinante, et qui reste sans réponse malgré les rapports KPMG, est de savoir si les frais ainsi transférés dans les coûts pétroliers sont réels, justifiés et correctement évalués. En l'absence d'un audit intégral sur ces Moyens Communs, et du fait de cette limitation, nous émettons une réserve générale sur la réalité et la correcte évaluation et conformité des charges imputées aux coûts pétroliers. Pour le CPP LIKOUALA, l'impact de cette limitation est de \$ 14069890,57 en 2005.

B. AUTRES EXCEPTIONS ET ANOMALIES CONSTATEES LORS DE NOS TRAVAUX

1. DOCUMENTS DEMANDES ET NON REÇUS

NEANT.

2. ECARTS CONSTATES ET INCERTITUDES

2.1 Frais d'assistance générale

Une comparaison entre les frais d'assistance générale calculés par nos soins sur la base des informations reçues et les frais d'assistance générale comptabilisés par TEP Congo fait ressortir un écart de \$ 48 836,17 résumé dans le tableau ci-joint:

JV	Coûts pétroliers hors Assistance générale	Assistance générale évaluée par CAC	Assistance générale TEP	Ecart
développement	601 474,80	18044,24	17 962,25	81,99
exploitation	19 025 396,54	570761,90	522007,72	48754,18
C035	19 626 871,34	588806,14	539 969,97	48836,17

Cet écart résulte d'une différence dans les bases de calcul des frais d'assistance générale utilisées par TEP Congo, et dont les détails ne nous ont pas été communiqués. En effet, étant donné que nous utilisons les mêmes indices d'actualisation et les mêmes taux, il est évident que tout écart dans le résultat final ne peut que provenir d'une différence des bases de calcul, TEP Congo déduisant des éléments autres que les frais d'assistance générale pour obtenir son assiette de calcul des frais d'assistance générale. Cette assiette ne nous ayant pas été communiquée, nous ne pouvons nous prononcer sur la correcte évaluation des frais d'assistance générale récupérés.

2.2 Stocks et variations de stocks de matériels et fournitures

- o Absence de procès verbal **d'un** inventaire physique des stocks au cours de l'exercice

En principe, la procédure comptable du CPP permet à l'opérateur d'effectuer une prise d'inventaire partielle ou complète dans la période de l'année qui lui convient, et d'en conserver un procès-verbal. La République, sur sa demande, a le droit d'y assister. Nous n'avons pas obtenu de document prouvant qu'une telle prise d'inventaire a eu lieu en 2004 ou en 2005. En outre, aucune réconciliation n'a lieu entre les stocks théoriques tels qu'ils apparaissent sur l'état des inventaires qui nous a été présenté, et l'état des inventaires résultant des inventaires physiques, si jamais celui-ci a eu lieu. Par conséquent, nous ne pouvons nous prononcer sur l'exhaustivité, la réalité et correcte évaluation des stocks qui ont été déclarés pour la clôture de chacun des deux exercices.

- o Sous-évaluation systématique des stocks

Pour illustrer la méthode de comptabilisation des entrées et des sorties de stocks, suite au constat des écarts dont il a été question plus haut, TEPC nous a fourni quelques bons de réception (entrée des marchandises) accompagnés de bons de livraison et de factures. Nous avons ainsi pu vérifier que les quantités comptabilisées comme entrée de stocks sont réelles. En revanche, au cours de ce contrôle, nous avons aussi remarqué que les stocks sont valorisés uniquement sur la base du montant de la facture, sans tenir compte des frais d'approche et autres charges connexes qui, selon les principes comptables généralement admis, devraient toujours être intégrés dans la valorisation des stocks.

Concrètement, sur 4 livraisons testées sur 4 articles (nous en avons demandé 43, mais TEPC ne nous a fourni que 4), nous avons constaté que la valeur d'entrée en magasin des stocks est la valeur de la marchandise qui apparaît sur la facture de l'exportateur, et ce indifféremment que la vente soit sur une base EXW, CFR, CIF ou même locale.

L'absence de variation entre le prix des articles à l'entrée dans le magasin et le prix des articles sur la facture de l'exportateur signifie que TEPC passe en charges de l'exercice

courant tous les frais d'approche de l'exercice. Cette pratique est contraire aux principes comptables généralement admis, à l'instar de OHADA qui stipule que:

« Les marchandises, matières premières, fournitures et emballages achetés sont entrés en stocks au prix d'achat majoré éventuellement des frais accessoires d'achat (coût direct d'achat), sous déduction des ristournes, rabais et remises obtenus des fournisseurs lorsque leur affectation aux stocks est possible.

Le coût direct d'achat comprend:

- . le coût d'achat arrivée frontière (C.A.F.), auquel s'ajoutent les frais accessoires pour services rendus en dehors du territoire national, tels que: frais de transport maritime, frais d'assurance - transport, frais de transit, commissions et courtages dus à des entreprises situées à l'étranger;
- . les frais d'achat postérieurs à l'entrée sur le territoire national, tels que: droits de douane, frais de transport et d'assurance de la frontière au magasin, frais de transit, commissions et courtages dus à des entreprises situées sur le territoire national. Les déchets, rebuts et produits de la récupération sont entrés en stocks au cours du jour à la date d'entrée en stocks ou à la valeur probable de réalisation. »

En raison du retard considérable observé par TEPC dans la production des documents demandés, et de l'insuffisance des justificatifs lorsqu'ils sont fournis, nous n'avons pas eu les éléments nécessaires pour quantifier l'impact de cette sous-évaluation des stocks et donc d'une surévaluation des frais d'approches comptabilisés comme coûts d'exploitation de la période.

2.3 Récupération des coûts pétroliers

- o Incertitude sur les reports à nouveau des exercices antérieurs

N'ayant pas eu accès aux états de récupération des coûts pétroliers de l'exercice 2003 hors du périmètre de notre audit, nous ne pouvons nous prononcer sur les soldes

d'ouverture des reports de coûts pétroliers de l'exercice 2004. Ces coûts sont récapitulés sur le tableau suivant:

Report à nouveau des coûts pétroliers à l'ouverture 2004				
	Exploitation	Développement	Exploration	Somme
LIKOUALA	0,00	177 792,66	0,00	177 792,66

- o Transfert en provenance ou à destination des permis associés et d'autres permis

Au cours de l'exercice 2005, le permis Madingo a ainsi transféré \$ 29 millions dans les permis associés PNGF et PEX, pour lesquels nous n'avons aucun justificatif, comme le montre le tableau suivant:

Transferts de Madingo vers les Permis Associés en 2005			
T1	1 743478,52	1419131,14	3162609,66
T2	3605679,12	8 257 672,99	11 863 352,11
T3	6115946,69	6513893,80	12629840,49
T4	0,00	1 233 728,91	1 233 728,91
	11 465 104,33	17 424 426,84	28 889 531,17

- o Rapprochement entre les quantités déclarées dans les états de récupérations des coûts pétroliers et les quantités déclarées dans les bilans matières mensuels

Le but de cet exercice était de contrôler la concordance entre les différentes informations qu'envoie TEP Congo à l'Etat au cours d'une période donnée.

Nous avons constaté un écart global de 405 307 barils entre les deux états produits par TEP Congo. Selon les explications obtenues de TEP Congo, les quantités sur les bilans matières sont correctes et sont les seules qui font foi. « Elles sont conformes à la répartition officielle de la production par catégorie de droits communiquée à la RC en vertu de l'article 28 de la Procédure comptable du CPP ». D'un autre côté, tout en

admettant que les quantités déclarées sur les états de récupération des coûts pétroliers LIKOUALA ne sont pas correctes, TEP Congo précise bien que les déclarations de coûts pétroliers sur LIKOUALA sont elles aussi correctes. Les déclarations des quantités figurant sur les états de récupérations des coûts pétroliers ne sont pas correctes, mais selon TEP Congo, ces quantités n'ont aucune incidence sur la répartition officielle dans la mesure où seuls les bilans matières dans ce domaine font foi. Nous avons pris acte de ces affirmations, tout en maintenant que pour la bonne forme, il est tout de même préférable à tout instant de veiller à une concordance parfaite sur les chiffres communiqués à la République.

- o Rapprochement entre les récupérations monétaires de coûts pétroliers figurant sur les états de récupérations de coûts pétroliers et la valorisation des coûts pétroliers figurant sur les bilans matières

La comparaison entre d'un côté la valeur des coûts pétroliers récupérés sur le CPP Likouala, et la valorisation du Cost Oil déclaré dans les bilans matières, de l'autre, a fait ressortir un écart de \$ 20 152 825,93.

Au lieu de récupérer l'équivalent de \$ 36 millions, le groupe contracteur a donc récupéré \$ 56,6 millions, ce qui constitue une diminution indue du Profit Oil au préjudice de l'Etat. TEP Congo reconnaît l'existence d'un problème au niveau de la valorisation du Cost Oil LIKOUALA, et explique les écarts constatés de la manière suivante:

« Le partage de la production s'est fait:

au prix fiscal jusqu'à août 2004 inclus.

de septembre 2004 à septembre 2005, il s'est fait chaque mois en partie au prix de "couverture" inférieur au prix fiscal et en partie au prix fiscal. L'écart entre les volumes de droits de la RC calculés selon cette méthode et les droits de la RC au prix fiscal a été réglé en cash à la RC en décembre 2005 par valorisation des écarts au prix fiscal de chacun des mois considérés.

Puis à partir d'octobre 2005 le partage s'est à nouveau fait au prix fiscal. »

Pour nous permettre de valider ces assertions, il nous faut recueillir auprès de TEP Congo l'état de rapprochement entre la valorisation au prix de couverture, mois par mois, et l'état de valorisation au prix fiscal, et faisant ressortir, à quantités identiques, un gap en espèces équivalant au montant relevé ci-dessus, et qui aurait été réglé en espèces à l'Etat congolais en décembre 2005. En attendant cette analyse, nous concluons sur une réserve sur le Cost Oil LIKOUALA.

2.4 Rapprochement entre réalisations budgétaires et comptabilité analytique

Nous avons constaté des écarts globaux de USD 99.000 entre le total des réalisations sur le budget mentionné au comité de gestion et le montant des coûts pétroliers correspondants dans la comptabilité pétrolière. Ces écarts sont synthétisés sur le tableau ci-dessous:

Frais d'Exploration! Appréciation	0	0	0
Frais de Développement	619	619	0
Frais de d'Exploitation	19481	19482	
Frais Propres TOTAL E&P	5571	5473	98
Variation de Stocks	0	0	0
Frais divers	66	66	0
TOTAL	20 167	25 640	99

L'écart constaté au niveau du rapprochement entre les réalisations budgétaires dans le cadre du comité de gestion et la comptabilité est identique à celui constaté entre les états de récupérations des coûts pétroliers LIKOUALA et la comptabilité. Nous n'avons pas reçu d'explication de la part de TEP Congo sur les origines de ces écarts.

2.5 Divers frais financiers non éligibles

Les frais financiers suivants, imputés aux coûts pétroliers du permis LIKOUALA, ne sont pas récupérables, car ils sont liés strictement à la gestion de la société LIKOUALA SA. Il s'agit: